

Paris, 7 novembre 2019



Gouvernance de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) : la Fédération Nationale de la Pêche en France confirme sa demande d'un second siège au Conseil d'administration.

Lors de leur rencontre de ce jour avec Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, Claude ROUSTAN et Hamid OUMOUSA, respectivement président et directeur général de la Fédération Nationale de la Pêche en France, ont exposé les attentes du monde la pêche de loisir en matière de gouvernance.

Le président de la FNPF a confirmé son soutien à la création d'un grand établissement public en charge de toutes les formes de biodiversité, dont la biodiversité aquatique.

Il a plaidé pour une représentation plus équilibrée et respectueuse des différentes formes de biodiversité et d'activités au sein du Conseil d'administration.

La Fédération est forte de 1,5 million adhérents, d'un maillage associatif et territorial dense et dynamique, de plusieurs dizaines de milliers de bénévoles et de plus de 1.000 salariés.

Le réseau associatif pêche contribue également financièrement tant à la politique de la biodiversité qu'à la politique de l'eau.

Dotée d'une véritable culture de la préservation de la biodiversité et de la protection de l'eau, la Fédération Nationale de la Pêche en France revendique un deuxième siège au Conseil d'administration de l'OFB.

Enfin, Claude ROUSTAN a informé la ministre de la candidature des pêcheurs à la présidence du futur établissement.

Emmanuelle WARGON s'est montrée ouverte et sensible à ces demandes qui démontrent l'engouement des pêcheurs pour cette nouvelle impulsion en matière de préservation de la biodiversité. Elle a ainsi souhaité auditionner la FNPF préalablement aux arbitrages dont elle est saisie sur la gouvernance de l'OFB. Arbitrages qui seront rendus dans les tous prochains jours.

« Je reste confiant dans la capacité du gouvernement à ne pas simplement décider pour l'instant présent. Les pêcheurs ont toujours été des alliés de la biodiversité et des politiques environnementales. C'est pour cela qu'il ne faut pas les décevoir. On ne peut pas faire l'économie des services rendus par les pêcheurs au quotidien à la nature. » Claude ROUSTAN, président de la FNPF.

[La Fédération Nationale de la Pêche en France \(FNPF\)](#) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 600 associations locales de pêche (AAPPMA).

Contact presse : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques. **01.48.24.96.07-06.17.95.12.90**